



## RUBRIQUE 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Air frais.  
En cas de malaises consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.  
Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche.  
Ne PAS faire vomir.  
Prendre un avis médical

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.
- 

## RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
- Information supplémentaire : Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
-

Référence : FDS\_013\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 22/12/2017  
Remplace les éditions précédentes

---

## RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conserver le récipient bien fermé.  
Conserver hors de la portée des enfants.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Rincer à l'eau.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

---

## RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de la chaleur.  
Éviter une exposition directe au soleil.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la chaleur.

Température de stockage : 5 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

---

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

DNEL : Ces informations ne sont pas disponibles.  
PNEC : Ces informations ne sont pas disponibles.

---

Référence : FDS\_013\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 22/12/2017  
Remplace les éditions précédentes

---

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Protection respiratoire non nécessaire
- Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.  
Gants résistant aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374).  
caoutchouc butyle-caoutchouc chloroprène  
chlorure de polyvinyle  
Standard;Le choix d'approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera d'un fabricant à l'autre. Car le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.
- Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface.
- 

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide
- Couleur : spécifique du produit
- Odeur : caractéristique
- pH : env. 7, 20 °C
- point de solidification : env. 0 °C
- point d'ébullition : env. 100 °C
- Point d'éclair : non applicable
- Densité : env. 1,0 g/cm<sup>3</sup>, 20 °C
- Hydrosolubilité : soluble
- Décomposition thermique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
- Propriétés explosives : Non-explosif

### 9.2 Autres informations

Aucune

---

Référence : FDS\_013\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 22/12/2017  
Remplace les éditions précédentes

---

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucune à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucune à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former tels qu'oxydes d'azote

---

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Produit

Corrosion cutanée/irritation cutanée : non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucun à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour le poisson : donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : donnée non disponible

---

Référence : FDS\_013\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 22/12/2017  
Remplace les éditions précédentes

---

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**Produit:**

Evaluation : donnée non disponible

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Voir les informations transmises par le fabricant. Le produit ne doit pas pénétrer dans les eaux.

---

## RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale. Après un nettoyage adéquat, ils peuvent ensuite être valorisés selon la réglementation en vigueur.  
Produit de nettoyage approprié : eau.

---

Référence : FDS\_013\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 22/12/2017  
Remplace les éditions précédentes

#### RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

#### RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

##### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné

##### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce produit.

Référence : FDS\_013\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 22/12/2017  
Remplace les éditions précédentes

---

## **RUBRIQUE 16. Autres informations**

Cette FDS a été révisée dans sa totalité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.